

Lycée Hôtelier de l'Orléanais  
Le Proviseur  
J.Pierre DORVAL

Tél. 02 38 63 49 16  
[ce.0451304y@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0451304y@ac-orleans-tours.fr)

125 rue Claude Debussy  
45160 Olivet

Olivet le 28 mai 2026  
Le Proviseur

aux

Résponsables légaux des élèves  
affectés à la rentrée scolaire 2026

## Objet : Modalités d'inscription des élèves admis au Lycée Hôtelier de l'Orléanais pour la rentrée 2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été admis dans une formation au Lycée Hôtelier de l'Orléanais.

Dès réception de la notification d'affectation par le collège, nous vous remercions d'utiliser **impérativement** les téléservices via l'ENT pour procéder à son inscription en ligne. **Vous devez vous présenter avec votre enfant** au lycée Hôtelier (Salon des Portes de Sologne) muni de cette notification aux horaires d'ouverture suivants :

- ❖ Du mercredi 01 juillet au jeudi 02 juillet 2026 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 19h
- ❖ Le vendredi 03 juillet de 9h à 13h

Pour procéder à l'inscription munissez-vous :

- Photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- Photocopie de l'attestation de recensement ou JDC (si plus de 16 ans)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois**
- Photocopie **intégrale** du livret de famille
- Photocopie du jugement de divorce (page résidence de l'enfant)
- Photocopie carnet de santé (page vaccins)
- **RIB n°1** représentant légal (**pour le service de gestion**) \*
- Attestation d'assurance pour l'année scolaire 2026-2027
- **RIB n°2** pour percevoir l'**allocation PFMP** du responsable légal ou de l'élève majeur en cours d'année (concerne les élèves en CAP et Bac Pro).



Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que les élèves sont soumis à **un dress code, dont la prise en charge incombe aux familles** : chemise ou chemisier blanc, chaussures de ville, costume ou tailleur noir.

En outre, les élèves devront acquérir **un équipement professionnel adapté aux métiers de l'hôtellerie** (tenues spécifiques, distinctes du dress code, ainsi que le matériel nécessaire). Le coût de cet équipement varie en fonction de la classe :

	TENUE	MALLETTES
2 CAPC	110.50€	101€
2CAPHCR	185.40€	Néant
2STHR	260.90€	138€
2BCP	260.90€	124€

En cas de difficultés financières, une demande d'aide pourra être déposée auprès de l'assistante sociale de l'établissement.

\* Le responsable légal doit également être à jour de sa déclaration d'impôts 2026 sur les revenus 2025, celle-ci ayant une incidence sur la demande de bourse des lycéens ainsi que sur l'application de la tarification sociale pour l'ensemble des apprenants.

Le Proviseur  
J Pierre DORVAL

